



Commune de  
**LYS SAINT GEORGES**

# Élaboration d'un PLU

---

**Règlement de Consultation**

---

**Affaire suivie par**

**La commune de LYS-SAINT-GEORGES, maître d'ouvrage**, représentée par M. Gérald MARTERER, maire, accompagnée de la

**Direction départementale des territoires de l'Indre**, agissant en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage, représentée par :  
Fabien PRIVAT, responsable du pôle planification Sud au Service connaissance, planification, aménagement, évaluation,  
Michel RAVEAU, responsable de la délégation territoriale d' ARGENTON sur Creuse

Version	Auteur	Commentaires
V02	SCP AE / Planification	Version consultation validée par la commune

Fabien PRIVAT – Chargé d'études, Service Connaissance Planification Aménagement Évaluation  
téléphone : 02 54 53 21 79, télécopie : 02 54 53 21 08  
mél. : fabien.privat@indre.gouv.fr

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. PROCÉDURE DE CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4. MODALITÉS DE CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5. CONDITION DE REMISE DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6. CHOIX DU TITULAIRE DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>5</b>



## Article 1. Objet de la consultation

La commune de LYS-SAINT-GEORGES a délibéré le 17 Novembre 2010 en faveur de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commune, Maître d'Ouvrage (MO) de l'élaboration du PLU, a confié à la Direction départementale des territoires de l'Indre (DDT36) une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), afin de l'assister dans sa démarche et de mener à bien cette élaboration.

C'est dans ce cadre, que l'AMO organise la présente mise en concurrence. Celle-ci a pour objet la désignation, par la commune, d'un bureau d'études (BE) compétent pour la réalisation du dossier complet de PLU et le suivi de la procédure correspondante, avec :

- animation de la démarche de projet engagée par la commune,
- réalisation des études nécessaires à la production de l'ensemble du dossier jusqu'à l'approbation du PLU « *grenellisé* » (articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'urbanisme),
- production des éléments de la concertation relative à la procédure d'élaboration du PLU.

Les missions complétées du BE sont définies conformément à l'[Article 3](#) du cahier des charges.

Le rôle de l'AMO, rappelé à l'[Article 5](#) du cahier des charges, a été arrêté dans le cadre d'une convention entre la DDT36 et la commune de LYS-SAINT-GEORGES.

## Article 2. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure dite de "*marché à procédure adaptée*" (MAPA), définie en application de l'article 28 du code des marchés publics.

## Article 3. Dispositions générales

Le marché sera conclu avec un BE, selon l'offre qui sera retenue, dans le cadre :

- soit d'un candidat unique regroupant l'ensemble des compétences,
- soit de candidats groupés solidaires.

Un même candidat ne peut être mandataire (solidaire) de plusieurs groupements.

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## Article 4. Modalités de consultation

L'offre devra contenir les pièces suivantes, et le défaut de production de l'une d'elles, entraînera le rejet de l'offre du candidat :

1. **La Composition nominative de l'équipe** (\*) : des intervenants, leurs diplômes et leurs compétences. L'offre devra préciser quels seront le responsable de l'étude et l'interlocuteur de la commune, ainsi que le domaine de compétence et d'intervention de chacun des membres de l'équipe. Dans le cas d'un BE "unique", comme dans celui d'un groupement de BE, l'offre devra préciser très clairement quel sera le responsable et référent permanent et exclusif de l'étude.
2. **Les Références pour des études similaires** : le prestataire devra donner des références qu'il juge comparables à la présente étude, et pour lesquelles la mission est terminée. Elles ne devront pas dater de plus de 3 ans. Dans le cas d'une association, les références devront préciser le prestataire responsable de l'étude et les partenaires qui ont y contribuer.
3. **Une Note de compréhension de la mission et de ses enjeux** (\*) : le prestataire présentera à l'appui de sa candidature, de façon synthétique et en deux pages maximum, une note succincte exposant sa compréhension de la mission et de ses enjeux au regard des spécificités du territoire d'intervention.
4. **Le Déroulement de la mission, la Méthodologie et le Rendu** (\*) : le prestataire explicitera sa démarche, sa méthodologie, ainsi que les modalités qu'il compte mettre en œuvre pour mener à bien sa mission. Pour chaque phase et étape de la procédure, il précisera le nombre et la nature des réunions, les acteurs impliqués, les objectifs attendus et les thèmes abordés, le contenu et la composition de ses rendus, ainsi que les modalités de communication et de concertation qu'il envisage.
5. **Une proposition de prix** (\*) détaillant selon toutes les phases de la procédure et la méthodologie proposées par le prestataire : le prix TTC et HT en euros, le nombre de journées d'interventions par type d'intervenant, le nombre de réunions envisagées, éventuellement les frais divers et de reprographie, ...



La proposition inclura obligatoirement la réalisation de trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP de type aménagement).

Devra figurer aussi le prix forfaitaire par demi-journée pour toute réunion supplémentaire organisée à la demande du maître d'ouvrage, ainsi que le prix forfaitaire d'une orientation d'aménagement et de programmation supplémentaire réalisée à la demande du maître d'ouvrage.

La proposition de prix devra également présenter le montant relatif au coût de la mise en œuvre des modalités de la concertation telles qu'elles sont envisagées par la commune. Voire, et en option, les accompagnements et les actions que le prestataire serait susceptible de proposer en complément.

Le BE devra également fournir dans son devis, en tranche optionnelle, une proposition de prix détaillée pour les études thématiques complémentaires mentionnées et décrites au cahier des charges à l'Article 3.8.1 : "Évaluation environnementale" et à l'Article 3.8.2 : "Périmètre de Protection Modifié".

6. **Un échancier prévisionnel** (\*) global pour l'ensemble de la mission, selon toutes les phases de la procédure et la méthodologie proposées par le prestataire.
7. **Le cahier des charges et le règlement de consultation datés et signés.**

(\*) **Les pièces produites feront partie des critères d'analyse des offres**

Éventuellement, une variante à ce cahier des charges pourra être présentée, avec les pièces citées précédemment. Cependant, l'ensemble des prestations demandées dans le cahier des charges devra être assuré. La variante devra désigner les modifications proposées et expliquer leur pertinence. Une proposition de prix détaillée selon les critères évoqués ci-dessus devra être fournie.

**Le défaut de production d'une de ces pièces entraînera le rejet de l'offre du candidat.**

## **Article 5. Condition de remise des offres**

Les offres porteront la mention : « Offre "Élaboration d'un PLU" », et seront adressées sous enveloppe cachetée à :

**Monsieur Le Maire de LYS SAINT GEORGES**  
**Mairie - 19, rue du Château**  
**36 230 LYS-SAINT-GEORGES**

au plus tard le

**Vendredi 04 Janvier 2013** à 16 heure

## **Article 6. Choix du titulaire de l'étude**

L'analyse des offres s'effectuera sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères présentés à l'Article 7 du présent document, sur une base de 100 points.

Des auditions pourront être organisées afin de départager les 3 premiers candidats.



## Article 7. Critères d'analyse des offres

Critères	Importance
Composition de l'équipe affectée à l'étude	<b><u>15 points</u></b>
Note de compréhension de la mission et de ses enjeux	<b><u>20 points</u></b>
Déroulement de la mission, Méthodologie et Rendu	<b><u>20 points</u></b>
Coût de la prestation précisé en euros HT et en euros TTC	<b><u>40 points</u></b>
Échéancier et délai prévisionnel de réalisation	<b><u>5 points</u></b>

## Article 8. Renseignements complémentaires

Les personnes habilitées à fournir des renseignements sont :

Monsieur Gérald MARTERER, maire de LYS Saint Georges,  
19, rue du Château, 36 230 LYS-SAINT-GEORGES  
Tél: 02 54 30 81 52, télécopie : 02 54 31 33 76  
mél : mairie@lys-st-georges.fr

Fabien PRIVAT – Chargé d'études, Service Connaissance Planification Aménagement Évaluation  
téléphone : 02 54 53 21 79, télécopie : 02 54 53 21 08  
mél. : fabien.privat@indre.gouv.fr

Michel RAVEAU – Responsable de la Délégation territoriale Sud à ARGENTON sur Creuse  
téléphone : 02 54 24 60 00, télécopie : 02 54 24 60 19  
mél. : michel.raveau@indre.gouv.fr

Philippe VIAUD – Responsable du Pôle territorial de La CHÂTRE  
téléphone : 02 54 24 27 20, télécopie : 02 54 24 27 39  
mél. : philippe.viaud@indre.gouv.fr